CHARLES GUITTARD

ROME ET VÉIES: LES TROIS ORACLES CONCERNANT LE PRODIGE DU LAC D'ALBE

La rivalité entre Rome et Véies 1, par la place que lui ont conférée l'historiographie latine et Tite-Live en particulier, est l'un des épisodes qui permettent le mieux de comprendre les rapports entre Rome et les Etrusques, à la fin du Vème et au début du IVème siècle avant J. C.. Comme toute guerre mettant en jeu les intérêts vitaux de l'Vrbs, ce conflit a revêtu une importance religieuse particulière: il trouve son dénouement dans un phénomène surnaturel interprété comme une crue prodigieuse du lac d'Albe 2: la construction d'un émissaire déversant les eaux sur la plaine qui s'étend entre le lac et la mer permet aux Romains de se rendre maîtres du destin de la grande et puissante cité rivale. Cet épisode, où se mêlent intimement l'histoire et la légende, regroupe au niveau religieux les trois traditions, latine, étrusque et grecque, que l'on peut déceler et suivre tout au long du récit livien du siège de Véies. Chez Tite-Live, l'épisode du prodigium se développe selon un rythme ternaire très habilement mis en valeur: le uaticinium du vieil haruspice 3 est développé par l'oracle tiré ex libris fatalibus 4 et enfin confirmé par l'oracle delphique 5.

¹ Sur le conflit romano-véien, cf. J. Hubaux, Rome et Véies. Recherches sur la chronologie légendaire du moyen âge romain (1958) (en part. 121-220). Pour la topographie, qui joue un grand role dans le conflit, cf. J. B. WARD PERKINS, Veii: The historical Topography of the Ancient City, dans PBSR 39, 1961, 1-123. J. GAGE a fourni une explication littéraire du prodige à partir de jeux de vocabulaire exploitant une homophonie relative entre lacus Albanus et la divinité étrusque Alpanu (Alpanu, la Némésis étrusque et l'« extispicium » du siège de Véies, dans MEFR.A, 66, 1954, 39-78). Sur le thème de la « capture du devin », cf. J. HUBAUX, L'aruspice et la sentinelle, Mélanges Joseph Hombert, dans Phoibos 5, 1950-1951, 73-85).

² Liv. V, 15-16; Cic., diu. I, 100; II, 69; Dionys. Hal. XII, 10-13.

⁸ Liv. V, 15, 4: Sed propior interpres fatis oblatus senior quidam Veiens, qui inter cauillantes in stationibus ac custodiis milites Romanos Etruscosque uaticinantis in modum cecinit « priusquam ex lacu Albano aqua emissa foret nunquam potiturum Veiis Romanum».

⁴ Liv. V, 15, 11-12: Sic igitur libris fatalibus, sic disciplina etrusca traditum esse, ut [quando] aqua Albana abundasset, tum, si eam Romanus rite emisisset, uictoriam de Veientibus dari: antequam id fiat deos moenia Veientium deserturos non esse». Exesequebatur inde quae sollemnis derivatio esset.

⁵ Liv. V, 16, 9-10: « Romane, aquam Albanam caue lacu contineri, caue in mare manare suo flumine sinas; emissam per agros rigabis dissipatamque riuis exstingues; tum tu insiste audax hostium

Tite-Live constitue la seule source historique à citer, dans leur intégralité ou presque, les trois formules oraculaires impliquées, formules dont les contenus se recoupent et se développent progressivement. Les oracles Véiens ont retenu l'attention de Cicéron qui, en son De Divinatione 6, y fait référence d'après des sources annalistiques; quant au troisième, on le retrouve analysé dans les Antiquités Romaines de Denys d'Halicarnasse 7. Le problème qui se pose à nous est celui du témoignage livien concernant plus particulièrement l'Etrusca disciplina: quel crédit peut-on accorder à l'oracle tiré ex libris fatalibus? Tite-Live nous aurait-il conservé un écho, fût-il lointain et indirect, des mystérieux livres des destins qui n'ont cessé d'intriguer les étruscologues?

muris, memor quam per tot annos obsides urbem, ex ea tibi bis quae nunc panduntur fatis uictoriam datam. Bello perfecto, donum amplum uictor ad mea templa portato, sacraque patria, quorum omissa cura est, instaurata ut adsolet facito».

Cf. H. W. Parke - D. E. W. Wormell, The Delphic Oracle (1956) II, n. 440. Dans un essai rédigé à partir de manuscrits inédits de Ferdinand de Saussure et intitulé Les mots sous les mots. Les anagrammes de Ferdinand de Saussure (1971), Jean Starobinsky a présenté une étude de l'oracle delphique (p. 65-79). Ferdinand de Saussure a retrouvé l'anagramme du nom du dieu, Apollo, dans les séquences ad mea templa portato, donum amplum uictor, ainsi que d'autres anagrammes, comme celui du nom de Delphes (sous la forme Delphicus à partir de Duello perfecto: D-L-P-C), du nom de la Pythie (à partir du groupe uti a/dsolet) et, du nom de Marcus Furius Camillus au vocatif.: Marce (Caue in MARe manarE) Furi (suo FlUmine siRIs) Camille (Cam- l < aCuAM aLbanam).

6 Crc., de diu. I, 100: Quid? Quod in Annalibus habemus, veienti bello, cum lacus Albanus praeter modum creuisset, Veientem quemdam ad nos nobilem profugisse, eumque dixisse, ex fatis quae Veientes scripta haberent, Veios capi non posse, dum lacus is redundaret: et, si lacus emissus lapsu et cursu suo ad mare profluxisset, perniciosum populo Romano; sin autem ita esset deductus, ut ad mare peruenire non posset, tum salutare nostris fore. Ex quo illa admirabilis a maioribus Albanae aquae facta deductio est; IDEM, ibidem, II, 69: Nam illa praedicta Veientium, si lacus Albanus redundasset, isque in matre fluxisset, Romam perituram; si repressus esset Veios: ita aqua Albana deducta ad utilitatem agri suburbani, non ad arcem Urbemque retinendam.

7 Denys d'Halicarnasse rapporte au style direct les propos adressés par l'haruspice véien à un centurion romain: « Olov, ἔφησεν, ἐστὶν ἀγαθὸν τὸ προειδέναι τὰ μέλλοντα. Ύμεῖς δὲ κατὰ τὴν ἀγνωσίαν των ἀποβησομένων πόλεμον ἀτελῆ καὶ πόνους ἀνηνύτους ἀντλεῖτε, τὴν Οὐιεν τανῶν πόλιν ἀναστήσειν οἰόμενοι. Εἰ δὲ τις ὑμῖν ἐδήλωσεν ὅτι τῆ πόλει τῆδε τότε πέπρωται ἀλῶναι ὅταν ἡ πρὸς 'Αλβανῷ λίμνη σπανίσασα τῶν αὐθιγενῶν ναμάτων μηκέτι μίσγηται θαλάττη, ἐπαύσασθε ἄν αὐτοί τε δαπανώμενοι καὶ ἡμᾶς ἐνοχλοῦντες ». (ΧΗ, 11, 2). Denys ne mentionne pas la seconde formule tirée ex Libris fatalibus. Après la scène de l'enlèvement, le récit montre l'haruspice en présence des tribuns et des sénateurs quand arrivent, de Delphes, les envoyés qui confirment les propos du vieillard.

Έν τοιαύτη δ' άμηχανεα τής βουλῆς ὑπαρχούσης παρῆσαν οἱ προαποσταλέντες ἐις Δελφούς θεόπροποι χρησμούς κομίζοντες τοῖς ὑπὸ τοῦ Τυρρηνοῦ πρότερον ἀπηγγελμένοις συνάδοτας: ὅτι θεοὶ καὶ δαίμονες οὶ λαχόντες τὴν Οὐιεντανῶν πόλιν τοσοῦτον αὐτοῖς ἐγγυῶνται χρόνον ἀσάλευτον φυλάξαι τὴν ἐκ προγόνων παραδοθεῖσαν εὐδαιμονίαν ὅσον ἀν διαμένωσιν αἱ πηγαὶ τῆς ἐν 'Αλδανῷ λίμνης ὑπερχεόμεναι καὶ μέκρι θαλάττης ἀπορρέουσαι: ὅταν δ' ἐκεῖναι φύσιν τε τὴν ἑαυτῶν καὶ ὁδοὺς τὰς ἀρχαίας ἐκλιποῦσαι καθ' ἔτέρας ἐκτραπῶσιν, ὡς μηκετι μίσγεσθαι τῆ θαλάττη, τότε καὶ τὴν πόλιν αὐτῶν ἀνάστατον ἔσεσθαι: τοῦτο δ' οὐκ εἰς μακρὰν ὑπὸ 'Ρωμαίων γενήσεσθαι, ἐὰν ὀρύγμασι καθ' ἔτερα χωρία γενομένοις ἐκτρέψωσι τὴν πλήμυραν τῶν ὑδάτων εἰς τὰ πρόσω τῆς θαλάττης πεδία. (ΧΗ, 12, 2-3),

Le problème de l'authenticité de la formule oraculaire tirée des libri fatales et citée par l'historien mérite d'être posé, car une source non romaine paraît évidente au début du livre V de l'Ab Vrbe condita, où Tite-Livre expose des détails spécifiques sur l'organisation sociale, religieuse et politique du peuple étrusque et sur les conflits internes qui ébranlent la dodécapole: c'est ainsi, en particulier, que Tite-Live cherche à justifier l'isolement dont souffre Véies par l'institution d'une royauté et par l'impiété et la cruauté de ce roi 8. Dans le riche commentaire qui accompagne son édition, Jean Bayet 9 a souligné avec justesse, à propos de ces détails, le rôle des traditions étrusques, en grande partie légendaires, mais également mêlées de données historiques, sur les annalistes romains, au nombre desquels il faut citer tout particulièrement Aelius Tubero 10. L'existence d'une littérature historique étrusque 11 nous est attesté par deux auteurs dignes de foi, Varron 12 d'abord qui, grâce à ses amis haruspices, Tarquitius 13 ou Cecina 14, avait trouvé dans les Tuscae Historiae une théorie d'ensemble des saecula, et l'empereur Claude qui, dans le discours qu'il prononça à Lyon en 48 et dont le texte nous est conservé par une table de bronze, comparait, à propos de la légende de Servius Tullius, le récit des annalistes latins et les auctores Tusci 15. « La publication des Tuscae Historiae, écrit J. Heurgon 16, fait penser à la mise en forme et publication des vieilles chroniques officielles romaines connues sous le nom d'Annales Maximi auxquelles il fut procédé vers 123 sous le pontificat de P. Mucius Scaevola ». Il est cependant difficile de déterminer dans quelle mesure

⁸ Lrv. V, 1, 3-7; cf. aussi IV, 58, 2.

<sup>Appendice à l'édition du livre V, p. 127.
Lucius Aelius Tubero selon W. Soltau (in Hermes 29, 1894, 631 et Livius' Geschichts</sup>ewerk (1897) 173-183); cf. A. Klotz (Livius und seine Vorgänger (1940-1941) 209); A. PIGANIOL (Scritti in onore B. Nogara (1937) 378, n. 3); M. GELZER (in Gnomon 18, 1942, 229). La correction de W. Soltau (Tite-Live IV, 23, 1) est admise par Jean Bayet. Mais la critique moderne attribue plutôt à Quintus Aelius Tubero, fils de Lucius, les Annales, qui comportaient au moins quatorze livres et dont Tite-Live a pu s'inspirer. Cf. H. BARDON, La littérature latine inconnue, I (1952) 261-262: R. M. OGILVIE, A Commentary on Livy Books 1-5 (19651) (19702) 16-17 et 570-571.

¹¹ PALLOTTINO, Etr., 350; J. HEURGON, La vie quotidienne chez les Etrusques (1961) 305-309.

¹² CENSORIN., De die natali, 17, 6: quare in Tuscis historiis, quae octauo eorum saeculo scriptae sunt, ut Varro testatur, et quot numero saecula ei genti data sint, et transactorum singula quanta fuerint quibusve ostentis eorum exitus designati sint, continetur (Ed. N. Sallmann, 1983). Cf. C. O. Thu-LIN, Die etruskische Disciplin (1909) III, 63 sq.

¹³ Sur Tarquitius Priscus, cf. H. BARDON, La littérature latine inconnue, I, 312-314; J. HEURGON, Tarquitius Priscus et l'organisation de l'ordre des haruspices sous l'empereur Claude, dans Latomus 12, 1953, 402 sq.

Sur Caecina, cf. Bardon, cit., 314-316.
 C.I.L. XIII, 1668. Cf. P. Fabia, La Table Claudienne de Lyon (1929).
 Heurgon, La vie quotidienne, cit., 307.

exactement des données historiques étrusques ont pu influencer l'annalistique romaine et, indirectement, Tite-Live: on ne peut qu'en deviner un écho lointain dans les premières lignes du livre V de l'*Histoire romaine* de Tite-Live.

En ce qui concerne l'authenticité des formules oraculaires, la critique est partagée, accueillant avec prudence l'oracle delphique mais se montrant beaucoup plus réticente à propos des deux oracles formulés par l'haruspice véien. L'origine grecque de l'oracle delphique a été admise et étayée sur des indices différents et complémentaires par R. M. Olgilvie 17 et B. Luiselli 18. Sensible à l'hellénisme de la formule, que traduisent l'expression de la défense par la tournure caue suivie du subjonctif¹⁹ et la métaphore aquam exstinguere²⁰ que l'on rencontre dans l'Agamemnon d'Eschyle 21, le sayant anglais reconnaît dans l'oracle livien une libre traduction. une adaptation en prose d'un oracle grec qui aurait été composé en vers. Mais on ne peut s'empêcher, avec R. M. Ogilvie, d'émettre des doutes sur l'authenticité de cet oracle, qui peut très bien avoir été apocryphe et avoir circulé à Rome à la fin de la République. Certaines expressions, malgré leur apparence (panduntur fata 22, ut adsolet 23, portare donum au lieu de ferre donum 24) n'appartiennent pas à la langue religieuse; cura omissa est une formule livienne 25 et l'ablatif absolu bello perfecto n'est qu'une variante de l'expression bello confecto que l'on trouve chez César 26. De son côté, B. Luiselli note dans cet oracle delphique, tel que le rapporte Tite-Live, l'absence des termes corrélatifs qui sont comme la marque du carmen latin primitif: la technique de composition n'est donc pas latine à ses yeux, elle reflète une origine grecque. On relève cependant, dans cet oracle, des allitérations (in mare manare; tum tu), une anaphore (caue . . . caue), une recherche de l'assonance (uictoriam datam; bello perfecto, donum amplum ... ad mea templa), voire une recherche de l'harmonie imitative (suo flumine sinas) qui évoquent la technique du carmen archaïque. Des restitutions versifiées de cet oracle ont pu être tentées et L. Havet s'est efforcé d'y retrouver des éléments de la versification saturnienne telle qu'il la concevait 27.

¹⁷ OGILVIE, cit., 664-665.

¹⁸ B. Luiselli, Il problema della più antica prosa latina (1969) 175-176.

¹⁹ Cf. Herodote VII, 148, 3 et les exemples réunis par Ed. Fraenkel, *Horace* (1957) 117-118.

²⁰ Seul emploi chez Tite-Live, dans cet oracle, de cette métaphore.

²¹ Aeschyl., Agamemnon 958. Cf. Gell. XII, 1, 8.

²² Cf. Lucan, VI. 590; Stat., Theb. X, 162.

²³ Liv. I, 28, 2: XIII, 31, 15; XXIV, 31, 7; XXXII, 1, 9; XXXVII, 14, 4.

²⁴ CATVLLUS 64, 279: aduenit Chiron portans siluestria dona.

²⁵ Liv. VIII, 16, 3; IX, 45, 12.

²⁶ CAES., bell. ciu. III, 18, 4.

²⁷ L. Havet, *De Saturnio Latinorum versu*, Bibl. de l'Ecole des Hautes Etudes 43, 1880, 263-267.

* * *

Si des réserves ont pu être émises à propos de l'oracle delphique, le scepticisme est encore plus prononcé en ce qui concerne les vaticinations de l'haruspice véien. Le premier oracle est fondé sur un parallélisme rigoureux entre la proposition infinitive et la temporelle qui en dépend, parallélisme souligné par la présence initiale de nunquam et d'antequam et par l'isosyllabisme entre les deux propositions, si l'on tient compte des élisions dans la première proposition 28. En fait, la proposition temporelle exprime la condition indispensable à la prise de Véies. On se trouve ici en présence de deux membres de phrases fondés sur le principe du parallélisme et de l'isosyllabisme et formant un énoncé complet: ce qui distingue ce premier oracle, c'est, sous la forme du distique, sa concision, son caractère volontairement lapidaire et tranché, son caractère solennel également, que souligne le nombre des syllabes longues dans le second membre. Cet énoncé est destiné à être éclairé par le second oracle véien et plus encore confirmé par l'oracle delphique, au terme d'une gradation savamment ménagée et exploitée par Tite-Live. Dans le premier oracle, en tout cas, l'archaïsme foret, la postposition du sujet Romanum placé en clausule, le rapprochement Veiis-Romanum, le recours au singuilier Romanum par synecdoque traduisent le travail de l'historien, même s'il cherche à donner à la formule un tour oraculaire.

Le second oracle s'ouvre sur une difficulté textuelle, à savoir la présence de deux éléments subordonnants à valeur temporelle, ut et quando qui sont donnés par la tradition manuscrite unanime. Les éditeurs ont supprimé soit ut (Duker, Crevier, Madvig, Conway) ²⁹ soit quando (Walters, Bayet), mais nous serions tenté de croire, avec R. M. Ogilvie, que cette répétition est volontaire et destinée à souligner le caractère oraculaire de la formule ³⁰: cette lourde insistance renforce la simultanéité entre la montée des eaux du lac et la possibilité de victoire accordée par les destins aux Romains (ut quando . . . tum . . .) et l'on serait tenté d'accepter la leçon des manuscrits, même si ut quando demeure un hapax. Pour ce qui est du sens qu'il faut donner au verbe abundare, R. M. Ogilvie écarte le sens technique que l'on rencontre chez Frontin ³¹ et Varron ³², à savoir « débor-

²⁸ Liv. V, 15, 4: Priusqu(am) ex las(u) Alban(o) aqu(a) emissa foret numquam potiturum Veiis Romanum. G. Baillet traduit d'ailleurs ce distique par deux alexandrins: « Tant que n'aura coulé l'eau hors du lac Albain Jamais dedans Véies n'entrera le Romain».

²⁹ Ch. A. Duker, Edition de Tite-Live, Leyde (1736): J. B. Crevier, Edition de Tite-Live, Paris (1735-1742); J. Madvig, Edition de Tite-Live (avec J. L. Ussing), Copenhague (1861) et Emendationes livianae, Copenhague (1877²): C. F. Conway et R. S. Walters, Titi-Liui ab Vrbe condita, libri I-V, Oxford (1914).

³⁰ OGILVIE, (cit., 663) voit dans l'expression ut quando un équivalent de ut primum quando (« as soon as at any time ») et rapproche de cette expression des formules temporelles comme ut semel (Liv. VI, 32, 8) et ut subito (OVID., beroid. XII, 137).

³¹ FRONTIN., de aquaed., 94, 3: ne quis privatus aliam (aquam) ducat, quam quae ex lacu humum accidit – haec sunt enim verba eius legis – id est quae ex lacu abundavit.

³² VARRO, de re rust. III, 5, 2: in hoc tectum aquam uenire oportet per fistulam et eam potius

der », pour lui préférer celui de « s'élever à une hauteur inhabituelle ». Pourtant le sens de « déborder » semble bien confirmé par Cicéron qui a recours au verbe redundare 33, ainsi que par le témoignage de Denys d'Halicarnasse 34. La maîtrise des eaux consiste à la canaliser pour procéder à l'irrigation des terres: l'eau ne doit ni séjourner dans le lac ni prendre son cours vers la mer, comme le souligne bien l'oracle delphique. Une autre forme verbale uictoriam dari a retenu l'attention de R. M. Ogilvie en son commentaire: le savant fait justement observer que le présent passif, alors qu'on attend plutôt un futur, appartient à la langue oraculaire et que l'expression ne connaît qu'un petit nombre d'attestations: en dehors des quatre attestations liviennes 35, on ne la retrouve que chez Ennius 36 et dans un fragment préservé de Coelius Antipater 37. L'expression uictoriam dari suppose en large partie une conception grecque de la victoire divinisée, Nikê, personnification de la Victoire appartenant à la première génération divine 38; à Rome, Jupiter, en tant que Victor, pouvait remplir les fonctions de Victoria: en 216 avant J. C., quand Hiéron fit don d'une Victoire en or aux Romains, les Sénateurs la firent placer dans le temple de Jupiter Capitolin 39. La double présence de la formule uictoriam dari, dans l'oracle véien et dans l'oracle delphique, nous permet de plus de tirer deux conclusions importantes: elle nous prouve, d'une part, que l'oracle delphique est bien le reflet d'un oracle grec ayant circulé à Rome, car l'expression est grecque et figure chez Homère et les tragiques 40, et, d'autre part, que l'oracle tiré ex libris fatalibus a en fait été conçu par Tite-Live sur le modèle de l'oracle delphique.

Les lacunes des données liviennes concernant le prodige et son expiation ressortent clairement d'une comparaison avec le récit plus précis de Cicéron qui, en son *De dininatione*, s'appuie sur les données de l'annalistique. Cicéron et son frère Quintus nous livrent, au cours de leur savant dialogue, riche en anecdotes religieuses, le réseau complexe des fatalités qui, au sein de la tradition latine antérieure, liaient de façon absolue et dramatique le destin des deux villes ennemies, Rome et Véies ⁴¹; Tite-Live écarte donc d'une manière délibérée toute la partie

per canales angustas serpere, quae facile extergeri possint (si enim late ibi diffusa aqua, et inquinatur facilius et bibitur inutilius) et ex eis caduca quae abundat per fistulam exire, ne luto aues laborent.

³³ CIC., de diu. I, 100: Veios capi non posse, dum lacus is redundaret: IDEM, ibidem, II, 69: si lacus Albanus redundasset, isque in mare fluxisset, Romam perituram.

³⁴ Dionys. Hal. XII, 12, 3.

³⁵ Liv. III, 8, 11; V, 15, 11; V, 16, 10; V, 21, 8.

³⁶ Ennivs, *Annales*, 88 Vahlen³. La comparaison avec une course de chars dont fait partie l'expression est dérivée de la poésie homérique.

³⁷ Frag. 26 Peter.

³⁸ HES., theog. 383; Dronys. Hal. I, 33; Apollod., bibl. I, 2, 4; SERV., ad Aen. VI, 134.

³⁹ Liv. XXII, 37, 5 et 37, 12.

⁴⁰ ΗοΜ., Il. VII, 203: δὸς νίκην Αἴαντι (cf. ibidem XVI, 844-845); Eur., El. 675: Νίκην δὸς ἡμῖν; Rhes. 995: Τάχα δ' ἄν δοίη δαίμων; Suppl. 596: ταῦτα γὰρ νίκην δίδωσι.

⁴² Cic., de diu. II, 69: si lacus Albanus redundasset isque in mare fluxisset, ROMAM PERITURAM; si repressus esset Veios; IDEM, ibidem, I, 100: si lacus emissus lapsu et cursu suo ad mare profluxisset, PERNICIOSUM POPULO ROMANO.

de la prophétie qui se révèle menaçante pour Rome. De plus, les destins établissaient un lien entre la chute de Véies et la catastrophe gauloise qui allait s'abattre sur Rome quelques années plus tard: ce lien est clairement souligné par Cicéron 42. Chez Tite-Live, les oracles ne sont livrés que dans le sens favorable à Rome. « Et pourtant » écrit J. Hubaux « qui croira que Tite-Live n'avait pas lu sur ces matières les mêmes textes annalistiques que ceux que connaissaient les frères Cicéron? Il faut même demander: qui croira que, féru d'informations sur les pratiques divinatoires et admirateur de Cicéron comme il l'était, Tite-Live n'avait pas lu le De divinatione 43 ». Mais c'est à l'historien des Antiquités romaines 44 que l'on doit de connaître un élément indispensable dans le jeu subtil des destins: le destin de Véies, une fois la cité vaincue, n'est pas inéluctable, elle peut encore survivre si les Romains acceptent la deditio qu'elle leur propose. Et, sur ce point encore, existe une forme de réciprocité, le refus du Sénat entraînant la perte future de Rome elle-même. Mais, selon Denys d'Halicarnasse, cette éventualité fut révélée trop tard aux Patres, comme un trait de haine du chef de la délégation véienne, alors que la deditio avait déjà été refusée. Le texte de Cicéron est trop court et trop dense pour permettre de dire si les Sénateurs avaient connaissance de cette éventualité avant leur délibération: mais s'ils avaient appris celle-ci plus tôt, il est vraisemblable qu'ils se seraient pliés aux destins et auraient laissé Véies survivre en humble vassale de Rome 45.

La confrontation avec les données cicéroniennes et le long développement de Denys d'Halicarnasse laisse donc apparaître bien des lacunes et des omissions dans le récit de Tite-Live, où la construction dramatique tend à effacer les faiblesses historiques. Mais Tite-Live ne pêche pas seulement par omission en cette occasion. En effet, le second oracle véien, tel qu'il est énoncé par Tite-Live, suggère une interférence douteuse entre les *Libri fatales* étrusques et les *Libri pontificii* romains. Sans doute le thème de l'abandon de la ville 46 par ses dieux tutélaires peut-il avoir été inspiré par le thème proprement homérique qui trouve un écho chez Virgile 47. Mais il est troublant de constater que le verbe deserere, terme

⁴² Cic., de diu. I, 100: cum autem Veientes bello fessi legatos ad Senatum misissent, tum ex his quidam dixisse dicitur, non omnia illum transfugam ausum esse senatui dicere; in iisdem enim fatis scriptum Veientes habere « fore ut breui a Gallis Roma caperetur. Quod quidem sexennio post Veios captos factum esse uidemus. IDEM, ibidem, II, 60: Et paulo post audita uox est monentis, ut prouiderent, ne a Gallis Roma caperetur; ex eo Aio Loquenti aram in Noua Via consecratam.

⁴³ HUBAUX, cit., 133.

⁴⁴ DIONYS. HAL., XII, 13, 2-3.

⁴⁵ Cf. J. Bayet, Appendice à Tite-Live V, 135, n. 3: « Denys est à la fois plus « étrusque » (lorsqu'il évoque une réciprocité fatale, τὰ ὅμοια, analogue à celle du prodige Albain) et plus « latin » (quand il fait valoir une rétribution morale, qui dérive du droit accordé quasi-juridiquement aux dediticii: le cas, postérieur, de Faléries, reçue en deditio et épargnée, prenant alors se pleine valeur d'antithèse exemplaire).

⁴⁶ Homere, Iliade, XXII, 213: λίπεν δέ ε Φοΐδος 'Απόλλων.

⁴⁷ Verg., Aen., II, 351-352: Excessere omnes, adytis arisque relictis, Di quibus imperium hoc steterat. Selon une croyance répandue dans l'Antiquité, les dieux abandonnaient une ville sur le point d'être prise. Cf. Eur., Troy. 25; Tac., bist. V, 13: Hor., carm. II, 1, 25.

technique du rituel de l'euocatio tel que nous l'a préservé Macrobe 48 et tel qu'il sera donc mis en oeuvre par Camille au moment de l'euocatio de l'Uni véienne 49, figure dans l'oracle véien. L'euocatio est un rituel romain 50, non attesté en tout cas par les pratiques étrusque, et cette contaminatio plus que suspecte entre Libri fatales et Libri pontificii semble bien être une invention de Tite-Live. Le lien entre la procuratio du prodige albain et l'euocatio ne peut avoir existé que dans l'esprit de Tite-Live.

* * *

Malgré les réserves qui viennent d'être émises, l'apport du texte livien à l'étruscologie est, comme on va le voir, loin d'être négligeable, à travers l'embellissement et la déformation qui sont un peu le propre de notre historien. Tout d'abord, la double mention des Libri fatales et de l'Etrusea disciplina est unique dans l'oeuvre de Tite-Live: c'est la seule fois où l'on relève, dans les livres qui nous sont parvenus, le nom de l'Etrusca disciplina en tant que telle. Quant aux Libri fatales ils ne sont guère évoqués par Tite-Live que lors de la crise religieuse qui secoue Rome en 217-216 avant J. C. 51: l'expression vaut alors pour Libri Sibyllini, certains aspects des Libri fatales ayant très tôt pénétré les livres sibyllins 52. L'année précédant le prodige du lac d'Albe, Tite-Live signale également une consultation des Libri fatales à la suite d'une grave épidémie survenue à Rome et dans les campagnes 53. Dans le passage qui nous intéresse, l'anaphore (sic igitur libris fatalibus, sic disciplina Etrusca traditum esse...) ne reflète pas une simple redondance rhétorique mais souligne expressément que Tite-Live évoque indirectement des sources étrusques, les livres des destins qui font partie de l'Etrusca disciplina et plus précisément, comme le confirme l'expression cicéronienne ex fatis quae Veientes scripta haberent 54, les livres des destins de Véies.

D'autre part, la vaticination du vieil haruspice ne se limite pas à des propos

⁴⁸ MACR., sat., III, 9,7: ut uos populum ciuitatemque Carthaginiensem DESERATIS.

⁴⁹ Liv. V, 22: en V, 30, 3, dans son discours contre le projet d'émigration à Véies, Camille qualifie la ville desertam ac relictam ab dis immortalibus urbem.

⁵⁰ Cf. Hubaux, cit., 154-163; et surtout, V. Basanoff, Evocatio, étude d'un rituel militaire romain (1947) 42-50. Le regretté savant russe étudie les cas de Véies, Falerii Veteres, Volsinii et Carthage et retrouve des traces du rituel chez les Hittites.

⁵¹ Liv. XXII, 9, 8-9: ... ut (...) decemuiri libros Sibyllinos adire iuberentur; qui inspectis fatalibus libris rettulerunt Patribus...: IDEM, XXII, 10, 10: Veneri Erycinae aedem Q. Fabius Maximus dictator uouit, quia ita ex fatalibus libris editum erat ut is uoueret cuius maximum imperium in ciuitate esset; IDEM XXII, 57, 6: interim ex fatalibus libris sacrificia aliquot extraordinaria facta, inter quae Gallus et Galla, Graecus et Graeca in foro boario sub terram uiui demissi sunt.

 ⁵² Cf. R. Bloch, Origines étrusques des livres sibyllins, in Mélanges A. Ernout (1940) 21-28.
 53 Liv. V, 14, 3-4: pestilentiam agris urbique inlatam haud dubia ira deum, quos pestis eius arcendae causa placandos esse in libris fatalibus inuentum sit.

⁵⁴ Cic., de diu. I, 100.

prophétiques: le devin livrait ensuite le secret du mode d'écoulement des eaux: exsequebatur inde quae solleminis derivatio esset 55. J. Hubaux 56 a eu raison de souligner que le verbe emittere est le véritable mot-clef du passage puisqu'il figure dans les trois formules oraculaires:

LIV. V, 15, 4: priusquam ex lacu Albano aqua emissa foret.

- » V, 15, 11: si eam (aquam) Romanus rite emisisset.
- » V, 16, 9: emissam per agros rigabis.

Tite-Live reprend le terme lors des préparatifs de l'assaut final 57 et Camille l'utilise dans le grand discours final du livre V 58. Ce détail essentiel n'a pas échappé au sceptique Cicéron quand il fournit l'explication rationaliste du phénomène: les eaux du lac d'Albe furent employées à l'irrigation des terres et l'émissaire ne concernait en rien le destin de Rome 59. Pris au dépourvu par une montée soudaine des eaux du lac d'Albe et confrontés à un grave problème religieux, les Romains envoient une embassade à Delphes mais ce sont les Etrusques qui apparaissent comme les dépositaires des techniques qui permettent de maîtriser, par un système de dérivations et de canaux, les problèmes d'hydraulique posés par le phénomène. C'est à ce niveau qu'intervient l'Etrusca disciplina, c'est en ce sens que les Etrusques sont concernés par la montée des eaux; l'hydraulique étrusque, comme les règles de fondation des cités, trouvait sa place dans le fonds le plus ancien de la religion 60. Ainsi peut s'expliquer le double recours à l'oracle delphique et aux livres sacrés des Etrusques. La présence des cuniculi que pouvaient contempler les Romains qui assiégeaient Véies, la puissance de Véies expliquent le recours, au début du lVème siècle, aux techniques religieuses et scientifiques des Etrusques dont l'introduction était pourtant ancienne à Rome, depuis l'âge des Tarquins.

* * *

Ainsi, lors de la crise religieuse provoquée par la crue du lac d'Albe en 398-397 avant J. C., c'est en priorité à l'oracle delphique qu'eurent recours les Ro-

⁵⁵ Liv. V, 15, 12. Nous ne partageons pas, à cet égard, le point de vue de J. Bayet: « A ce travail d'ingénieur, il semble que Tite-Live attribue une origine grecque: il en fait honneur, prescription et modalités, à l'Apollon de Delphes, qui n'aura jamais été aussi clair (V, 16, 9: cf. 19, 1) » (Appendice à l'édition de Tite-Live V, 130, n. 2).

⁵⁶ J. Hubaux, Rome et Véies, p. 127-128.

⁵⁷ Liv. V, 19, 1: iam ex lacu Albano aqua emissa in agros.

⁵⁸ LIV. V, 51, 6: iam omnium primum, Veiens bellum (...) non ante cepit finem quam monitu deorum aqua ex lacu Albano emissa est.

⁵⁹ Crc., de diu. II, 69: Ita aqua Albana deducta ad utilitatem agri suburbani, non ad arcem urbemque retinendam. Cette dernière expression avec son assonance et son rythme binaire évoque un tour formulaire et a peut-être appartenu à un oracle en circulation.

⁶⁰ HEURGON, La vie quotidienne, cit., 130-132 (Les réussites de l'hydraulique étrusque).

mains: la mission à Delphes est, chez Tite-Live 61, Denys d'Halicarnasse 62 et Dion Cassius 63, la première mesure adoptée par le Sénat dès la montée des eaux et les vaticinations de l'haruspice étrusque devront attendre confirmation par la mantique apollinienne pour que se dénoue enfin la crise, les Romains montrant une certaine méfiance à l'égard des méthodes étrusques de divination. C'est seulement dans un second temps que le recours à l'Etrurie et aux libri fatales s'avère nécessaire pour la mise en oeuvre de la procuratio; c'est alors qu'entrent en scène les haruspices et les ingénieurs étrusques qui connaissent les techniques nécessaires à l'écoulement des eaux. Les annalistes ont fondu ces diverses données en un récit homogène et cohérent à dominante religieuse. Il ne restait plus à Tite-Live qu'à élaborer un récit dramatique conforme aux règles aristotéliciennes et construit autour des trois formules oraculaires qui confèrent au récit une couleur poétique. Les trois oracles ont été fortement remaniés par Tite-Live et la tradition romaine, à partir d'un oracle delphique peut-être luimême en grande partie apocryphe, mais un écho de l'Etrusca disciplina et de la tradition étrusque demeure sensible dans l'évocation même de l'hydraulique étrusque.

⁶¹ LIV. V, 15, 3: Quidnam eo di portenderent prodigio missi sciscitatum oratores ad Delphicum oraculum.

⁶² DIONYS. Hal. XII, 10, 2: ἐπεὶ δ' οὕτε ἡ λίμνη τὴν ἐαυτῆς τάξων ἀπελάμδανεν οὕτε οἱ μάντεις ἀκριδὲς ούδὲν ἔλεγον ἀλλὰ τῷ θεῷ χρῆσθαι παρήνουν, ἐπὶ τὸ Δελφικὸν μαντεῖον ἀπέστειλαν θεοπρόπους.

⁶³ ΖΟΝ. VII. 20: κρίναντες δ' οἱ Ῥωμαῖοι πάντως τι διὰ τούτου θεῖον σημαίνεσθαι, ἔπεμψαν εἰς Δελφούς περὶ τούτου χρησόμενοι.